

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 65, rue du Souvenir à Lyon 9° et appartenant à la société Holding OJP.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 378 mètres carrés nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette parcelle serait cédée gratuitement, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69-389-97-00580-0 du 17 juillet 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69-389-97-00580-0 du 17 juillet 1998 ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant des frais d'établissement de l'acte, évaluée à 7 000 F, sera prélevée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,